

**SYNDICAT MIXTE D'ENERGIE
DU DEPARTEMENT
DES BOUCHES-DU-RHÔNE
(S.M.E.D.)**

EXTRAIT
DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU
SMED

Envoyé en préfecture le 05/12/2022

Reçu en préfecture le 05/12/2022

Publié le

ID : 013-251301545-20221128-2022_63-DE

Berger
Levrault

Séance du 28 novembre 2022
Présidence : Didier KHELFA

N° 2022 - 63

OBJET : Modification du tableau des effectifs

L'an deux mille vingt-deux et le 28 novembre à 10h00, le Comité syndical du Syndicat Mixte d'Energie du Département des Bouches du Rhône, dûment convoqué par Monsieur Didier KHELFA Président, s'est réuni en session ordinaire dans les locaux du SMED13.

Etaient présents : voir liste jointe.
Constatant que le quorum est atteint,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Il appartient donc au Comité syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Vu le dernier tableau des effectifs adopté par le Comité Syndical du 13 décembre 2021,

Le Président propose au Comité Syndical :

D'adopter le nouveau tableau des effectifs qui s'établit comme suit :

Envoyé en préfecture le 05/12/2022

Reçu en préfecture le 05/12/2022

Publié le

ID : 013-251301545-20221128-2022_63-DE

Berger
Levrault

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 28/11/2022

Catégorie et grade	Postes au 13/12/2021	Postes supprimés	Postes créés	Postes pourvus		Postes vacants	Durée hebdomadaire	
				Titulaire ou Stagiaire	Non Titulaire			
Catégorie A								
Directeur Général des Services	1	0	0	1	0	0	35 heures	
Filière technique								
Ingénieur Principal	1	0	0	1	0	0	35 heures	
Ingénieur	1	0	1	1	0	1	35 heures	
Filière administrative								
Attaché territorial principal	1	0	0	0	0	1	35 heures	
Attaché Territorial	3	0	0	1	0	2	35 heures	
Sous-total Catégorie A	7	0	1	4	0	4		
Catégorie B								
Filière technique								
Technicien Principal 1ère classe	1	0	0	1	0	0	35 heures	
Technicien Principal 2ème classe	0	0	0	0	0	0	35 heures	
Technicien	5	0	1	1	4	1	35 heures	
Filière administrative								
Rédacteur Principal 1ère classe	1	0	0	1	0	0	35 heures	
Rédacteur Principal 2ème classe	2	0	0	0	0	2	35 heures	
Rédacteur	1	0	0	0	0	1	35 heures	
Sous-total Catégorie B	10	0	1	3	4	4		
Catégorie C								
Filière technique								
Agent de maîtrise principal	0	0	0	0	0	0	35 heures	
Agent de maîtrise territorial	1	0	0	1	0	0	35 heures	
Adjoint technique principal 1ère classe	1	0	2	1	0	0	2	
Adjoint technique principal 2ème classe	1	0		0	0	1		35 heures
Adjoint technique	1	0		0	0	1		35 heures
Filière administrative								
Adjoint administratif principal 1ère classe	4	0	4	4	0	0	4	
Adjoint administratif principal 2ème classe	5	0		1	0	4		35 heures
Adjoint administratif	1	0		1	0	0		35 heures
3Sous-total Catégorie C	14	0	6	8	0	12		
Total Général	31	0	8	15	4	20		

Après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Président, et après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité :

Article 1 : Adopte le nouveau tableau des effectifs proposé ci-dessus qui prendra effet à compter du 28 novembre 2022.

Article 3 : Inscrits les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget du SMED13.

Pour extrait conforme,

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois, et ans susdits



**Le Président,
Didier KHELFA**